

Le syndicat de la Manse étendu, composé de trois technicien(ne)s, d'une secrétaire et de 27 membres délégués dont un président et quatre vice-présidents, a pour objet la restauration des cours d'eau du territoire en charge. Ce territoire comprend tous les affluents de la Vienne dont les principaux sont la Veude, la Manse, la Bourouse, la Veude de Ponçay, le Réveillon, le Ruau et l'Arceau.



*Le Président du Syndicat entouré des agents*

Toutes actions initiées par le Syndicat répondent nécessairement à des enjeux de qualité d'eau, de quantité d'eau, de biodiversité ou d'inondation, une action pouvant concourir à plusieurs de ces enjeux. Le Syndicat travaille avec de nombreux partenaires sur ces thématiques, comme par exemple, avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire qui est en train de restaurer plusieurs zones humides à Parçay-sur-Vienne. D'autres actions de restauration sur les zones humides au bord de l'Arceau, menées par le Syndicat, pourraient avoir lieu avec les accords des propriétaires. Les zones humides possèdent de nombreux atouts ; facilite le stockage de l'eau en hiver et sa restitution en été, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité....

Le Syndicat propose aussi des animations tous publics, tout au long de l'année.

Vous retrouverez davantage d'informations sur le Syndicat dans le bulletin annuel distribué dans vos boîtes aux lettres ainsi que sur le site Internet [www.syndicatmanseetendu.fr](http://www.syndicatmanseetendu.fr) ou lors d'une prochaine animation proposée par le Syndicat.

Téléphone : 02 47 40 94 30 - Mail : manse.secretariat@orange.fr

